

APRÈS LA 2^{de} GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Parcours d'orientation

Psy-en (EDO):

Mme Gaëlle CHINAPAYEN

Mme Agnès BIJLALL

Lycée Charles COEFFIN

- Que faire après la 2^{de} ? Quel bac choisir ?
Bien préparer son bac et son entrée dans le supérieur
- Choisir le bac général
- Choisir un bac technologique
- **REORIENTATION VERS LA VOIE PROFESSIONNELLE**
- Après le bac
- Répartition et coefficients des épreuves du bac
- Orientation – affectation (**Servie en ligne Orientation & Affectation**)



QUE FAIRE APRÈS LA 2^{de} ? QUEL BAC CHOISIR ?

**BIEN PRÉPARER SON BAC
ET SON ENTRÉE DANS LE SUPÉRIEUR**

QUE FAIRE APRÈS LA 2^{de} ? QUEL BAC CHOISIR ?

Pose-toi la question!

« Bac général ou bac technologique ? »

CE QUI EST DIFFÉRENT

Les enseignements de spécialité, la façon d'apprendre et les poursuites d'études.

À noter : pour choisir entre ces deux bacs, la question des centres d'intérêt est primordiale.

POUR S'INFORMER

Deux sites pour construire son projet d'avenir.

L'Onisep propose aux élèves l'espace dédié [le module Lycée](#) et le site [Horizons 21^e](#), qui permet aux élèves de préciser leurs choix d'enseignement de spécialité et de tester différentes combinaisons.



APRÈS LA CLASSE DE 2^{de}, L'ÉLÈVE PEUT CHOISIR LA VOIE GÉNÉRALE OU LA VOIE TECHNOLOGIQUE

La voie générale

Les enseignements de spécialité au choix :

- arts
- biologie, écologie (dans les lycées agricoles uniquement)
- éducation physique, pratiques et culture sportives
- histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques
- humanités, littérature et philosophie
- langues, littératures et cultures étrangères et régionales
- littérature, langues et cultures de l'Antiquité
- mathématiques
- numérique et sciences informatiques
- physique-chimie
- sciences de l'ingénieur
- sciences de la vie et de la Terre
- sciences économiques et sociales

La voie technologique

- **S2TMD** (sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse)
- **ST2S** (sciences et technologies de la santé et du social)
- **STAV** (sciences et technologies de l'agronomie et du vivant)
- **STD2A** (sciences et technologies du design et des arts appliqués)
- **STHR** (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration)
- **STI2D** (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable)
- **STL** (sciences et technologies de laboratoire)
- **STMG** (sciences et technologies du management et de la gestion)

BIEN PRÉPARER SON BAC ET SON ENTRÉE DANS LE SUPÉRIEUR EN EXPLORANT LE CONTENU DES PROGRAMMES :

- des enseignements de spécialité du bac général,
- des séries du bac technologique.

Cliquez pour découvrir [les programmes du lycée général et technologique](#) sur le site du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.



COMMENT TESTER SES CHOIX ?

Découvrir les domaines de formations et les métiers qui correspondent aux spécialités choisies sur :

www.horizons21.fr



CHOISIR LE BAC GÉNÉRAL

LE BAC GÉNÉRAL

- Enseignement théorique et abstrait
- Réfléchir / Analyser / Synthétiser
- Argumenter / Rédiger
- Travail personnel important

HORAIRES EN 1^{re} GÉNÉRALE

Enseignements communs

| | |
|---|--------------|
| Français | 4 h |
| Histoire-géographie | 3 h |
| Langue vivante A et langue vivante B (enveloppe globalisée) | 4 h 30 |
| Éducation physique et sportive | 2 h |
| Enseignement scientifique | 2 h / 3 h 30 |
| Enseignement moral et civique | 18 h/an |
| Accompagnement personnalisé Accompagnement au choix de l'orientation Heures de vie de classe (enveloppe globalisée) | 54 h/an |

INFO +

LES ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ

En classe de 1^{re}, les élèves choisissent trois EDS (enseignements de spécialité). Ils doivent aussi s'informer sur les spécialités proposées par le lycée et sur les combinaisons possibles.

LES ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS

Les enseignements optionnels (un, au choix, en 1^{re} et deux, au plus, en terminale) permettent aux élèves de compléter leur formation en fonction de leurs centres d'intérêt et de leurs projets de poursuite d'études.

Trois enseignements de spécialité au choix

| | |
|--|-----|
| Arts | 4 h |
| Biologie, écologie | 4 h |
| Éducation physique, pratiques et culture sportives | 4 h |
| Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques | 4 h |
| Humanités, littérature et philosophie | 4 h |
| Langues, littératures et cultures étrangères et régionales | 4 h |
| Littérature, langues et cultures de l'Antiquité | 4 h |
| Mathématiques | 4 h |
| Numérique et sciences informatiques | 4 h |
| Physique-chimie | 4 h |
| Sciences de la vie et de la Terre | 4 h |
| Sciences de l'ingénieur | 4 h |
| Sciences économiques et sociales | 4 h |
| + éventuellement 1 enseignement optionnel | 3 h |

HORAIRES EN TERMINALE GÉNÉRALE

Enseignements communs

| | |
|---|---------|
| Philosophie | 4 h |
| Histoire-géographie | 3 h |
| Langue vivante A et langue vivante B (enveloppe globalisée) | 4 h |
| Éducation physique et sportive | 2 h |
| Enseignement scientifique | 2 h |
| Enseignement moral et civique | 18 h/an |
| Accompagnement personnalisé Accompagnement au choix de l'orientation Heures de vie de classe (enveloppe globalisée) | 54 h/an |

INFO +

LES EDS (ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ)

En classe de terminale, les élèves conservent deux EDS sur les trois de 1^{re}, en fonction de leurs centres d'intérêt et de leurs projets d'études supérieures.

LES ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS

Les enseignements optionnels propres à la classe de terminale (mathématiques complémentaires ; mathématiques expertes ; droit et grands enjeux du monde contemporain) permettent éventuellement aux élèves d'élargir les possibilités d'études supérieures.

Deux enseignements de spécialité

| | |
|---|------------|
| Arts | 6 h |
| Biologie, écologie | 6 h |
| Éducation physique, pratiques et culture sportives | 6 h |
| Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques | 6 h |
| Humanités, littérature et philosophie | 6 h |
| Langues, littérature et cultures étrangères et régionales | 6 h |
| Littérature, langues et cultures de l'Antiquité | 6 h |
| Mathématiques | 6 h |
| Numérique et sciences informatiques | 6 h |
| Physique-chimie | 6 h |
| Sciences de la vie et de la Terre | 6 h |
| Sciences de l'ingénieur | 6 h |
| Sciences économiques et sociales | 6 h |
| + éventuellement 1 enseignement optionnel | 3 h chacun |



CHOISIR UN BAC TECHNOLOGIQUE

LE BAC TECHNOLOGIQUE

- **Enseignement appliqué**
observation > expérimentation > application
- **Travail en groupe et en autonomie sur des projets**
- **TP (travaux pratiques)**
en laboratoire, en salle informatique ou en salle de technologie

HORAIRES DES ENSEIGNEMENTS COMMUNS À TOUTES LES SÉRIES (1^{re} ET TERMINALE)

Les horaires des enseignements de spécialité liés aux séries apparaissent sur les diapositives suivantes.

Enseignements communs

| | |
|--|------------------------|
| Français | 3 h en 1 ^{re} |
| Philosophie | 2 h en terminale |
| Histoire-géographie | 1 h 30 |
| Langue vivante A et langue vivante B, et enseignement technologique en langue vivante A (enveloppe globalisée) | 4 h |
| Éducation physique et sportive | 2 h |
| Mathématiques | 3 h |
| Enseignement moral et civique | 18 h/an |
| Accompagnement personnalisé Accompagnement au choix de l'orientation Heures de vie de classe | 54 h/an |
| + 3 enseignements de spécialité en 1 ^{re} et 2 enseignements de spécialité en terminale (voir tableaux suivants) | |
| + éventuellement, des enseignements optionnels selon la série | 3 h |

INFO +

LES ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ

En classe de 1^{re}, les élèves suivent les trois enseignements de spécialité qui correspondent à la série de bac technologique choisie. En terminale, ils en suivent deux.

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE (BAC STAV)

Les enseignements et volumes horaires sont différents pour le bac STAV.

- Français : 3 h 30
- LVA + LVB : 3 h 30
- Éducation socioculturelle : 1 h
- Technologies de l'informatique et du multimédia : 30 min

HORAIRES DES ENSEIGNEMENTS EN 1^{re} TECHNOLOGIQUE

| Série | Trois enseignements de spécialité | Horaires |
|-------|--|-------------------------|
| S2TMD | <ul style="list-style-type: none"> Économie, droit et environnement du spectacle vivant Culture et sciences chorégraphiques/musicales/théâtrales Pratique chorégraphique/musicale/théâtrale | 3 h 5 h 30 5 h 30 |
| ST2S | <ul style="list-style-type: none"> Physique-chimie pour la santé Biologie et physiopathologie humaines Sciences et techniques sanitaires et sociales | 3 h 5 h 7 h |
| STAV | <ul style="list-style-type: none"> Gestion des ressources et de l'alimentation Territoires et sociétés Technologie | 6 h 45 2 h 30 3 h |
| STD2A | <ul style="list-style-type: none"> Physique-chimie Outils et langages numériques Design et métiers d'art | 2 h 2 h 14 h |
| STHR | <ul style="list-style-type: none"> Esae (enseignement scientifique alimentation-environnement) Sciences et technologies culinaires et des services Économie-gestion hôtelière | 3 h 10 h 5 h |
| STI2D | <ul style="list-style-type: none"> Innovation technologique Ingénierie et développement durable Physique-chimie et mathématiques | 3 h 9 h 6 h |
| STL | <ul style="list-style-type: none"> Physique-chimie et mathématiques Biochimie-biologie Biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire | 5 h 4 h 9 h |
| STMG | <ul style="list-style-type: none"> Sciences de gestion et numérique Management Droit et économie | 7 h 4 h 4 h |

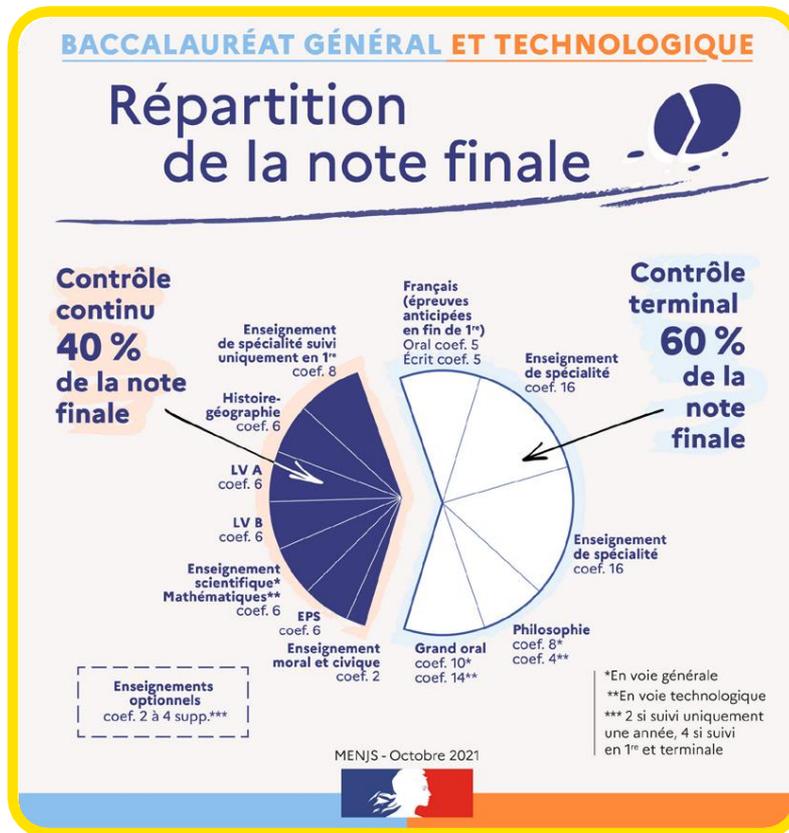
HORAIRES DES ENSEIGNEMENTS EN TERMINALE TECHNOLOGIQUE

| Série | Trois enseignements de spécialité | Horaires |
|-------|---|------------------|
| S2TMD | <ul style="list-style-type: none"> • Culture et sciences chorégraphiques/musicales/théâtrales • Pratique chorégraphique/musicale/théâtrale | 7 h 7 h |
| ST2S | <ul style="list-style-type: none"> • Chimie, biologie et physiopathologie humaines • Sciences et techniques sanitaires et sociales | 8 h 8 h |
| STAV | <ul style="list-style-type: none"> • Gestion des ressources et de l'alimentation • Territoires et technologie | 6 h 45 4 h 30 |
| STD2A | <ul style="list-style-type: none"> • Analyse et méthodes en design • Conception et création en design et métiers d'art | 9 h 9 h |
| STHR | <ul style="list-style-type: none"> • Sciences et technologies culinaires et des services-Esae (enseignement scientifique alimentation-environnement) • Économie-gestion hôtelière | 13 h 5 h |
| STI2D | <ul style="list-style-type: none"> • 212D (ingénierie, innovation et développement durable), avec un enseignement spécifique au choix parmi : architecture et construction ; énergies et environnement ; innovation technologique et écoconception ; systèmes d'information et numérique • Physique-chimie et mathématiques | 12 h 6 h |
| STL | <ul style="list-style-type: none"> • Physique-chimie et mathématiques • Biochimie-biologie-biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire | 5 h 13 h |
| STMG | <ul style="list-style-type: none"> • Management, sciences de gestion et numérique avec un enseignement spécifique au choix parmi : gestion et finance ; mercatique (marketing) ; ressources humaines et communication ; systèmes d'information de gestion • Droit et économie | 10 h 6 h |



RÉPARTITION ET COEFFICIENTS DES ÉPREUVES DU BAC

LES ÉPREUVES DU BAC





APRÈS LE BAC

BAC GÉNÉRAL

Prioritairement vers les études longues

- **Université**
licence, master, doctorat
- **Écoles bac + 5 et plus**
Sciences Po, architecture, numérique, arts...
- **Classes prépa + grandes écoles**
- **Grandes écoles**
écoles d'ingénieurs, de commerce, vétérinaire, ENS (écoles normales supérieures)...

BAC TECHNOLOGIQUE

Prioritairement vers les études courtes

- **STS**
BTS (brevet de technicien supérieur)
- **IUT**
BUT (bachelor universitaire de technologie)
- **Université ou écoles**
DEUST (diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques), licence professionnelle
- **Écoles spécialisées bac + 2 ou + 3**
arts, commerce, paramédical, social...



CHOISIR

UNE REORIENTATION VERS LA VOIE PROFESSIONNELLE

LA VOIE PROFESSIONNELLE:

En fin de 2^{de} GT, les élèves peuvent exceptionnellement faire une demande de passage en 1^{re} professionnelle grâce à une procédure passerelle.

Ils peuvent aussi demander une réorientation en 2^{de} professionnelle ou en 1^{re} année de CAP (certificat d'aptitude professionnelle). La voie professionnelle peut être conseillée, mais elle n'est pas une décision d'orientation.

Le choix de cette voie relève des élèves et de leur famille.

Le stage passerelle vise à sécuriser et fluidifier les parcours des élèves en les accompagnant dans l'élaboration d'un projet réaliste.

Public concerné :

- Tout lycéen qui souhaite changer de parcours de formation (voies, séries...) pour différents motifs ou qui a une recommandation du conseil de classe

Le stage passerelle ne peut se faire qu'à la demande des familles et après dialogue avec les équipes éducatives.

Les élèves sont invités à réaliser une immersion d'**1 jour minimum** dans les spécialités envisagées. Ce stage se réalise sous la responsabilité de chaque proviseur.

Rappel des passerelles :

| Voie Professionnelle | | Voie Générale et Technologique | |
|----------------------------------|---|--------------------------------|----------------------------------|
| 1 ^{ère} année de CAP | → TERM. CAP2 (d'une autre spécialité) | 2 ^{nde} GT → | 1 ^{ère} Professionnelle |
| | → 1 ^{ère} PRO (d'une autre spécialité) | 1 ^{ère} GT → | 1 ^{ère} Professionnelle |
| 2 ^{nde} Bac PRO | → 2 ^{nde} Générale et Technologique | | |
| | → 1 ^{ère} Générale ou 1 ^{ère} Technologique | | |
| | → 1 ^{ère} PRO – Changement de spécialité (Après avis de l'IEN/ET de la spécialité choisie) | | |
| 1 ^{ère} Bac PRO | → 2 ^{nde} Générale | | |
| | → 1 ^{ère} PRO ou TERM. PRO – Changement de spécialité (Après avis de l'IEN/ET de la spécialité choisie) | | |
| | → 1 ^{ère} Générale | | |

i Constituer 1 dossier (**dossiers 5 et 5 suite**) par formation demandée et par établissement (Maximum 2 demandes par élève)

Vacances Scolaires

Carnaval du :
Sam 22 Fév. au Lun. 10 Mars 2025
Pâques du :
Jeu. 17 Avr au Lun. 05 Mai 2025

Les stages passerelles se déroulent du **Lundi 03 Février au Mardi 15 Avril 2025**

- ✓ Constituer **1 Dossier** par lycée demandé, **max 2 demandes par élève** (*Dossiers 5 et 5 suite*)
La liste des élèves (Document Excel), ayant effectué un stage passerelle avec Avis Favorable

CALENDRIER

ou Défavorable, **sera adressée au fil de l'eau** par l'établissement d'accueil :

- à la DRAIO (ex. SAIO) et à l'établissement d'origine de l'élève concerné au plus tard le **Mardi 06 Mai 2025**

L'affectation est assurée via **AFFELNET** Lycée.

Les élèves **doublants de 2nde GT** sont **prioritaires** pour une affectation sur les vœux concernés.

| | | |
|---|---|--|
|  DOSSIER 5 | DOSSIER STAGES PASSERELLES <i>Rentrée scolaire 2025</i> | Cachet de l'établissement |
| Retour du Dossier à l'établissement d'origine au plus tard le Vendredi 04 Avril 2025 (dernier délai) | | |
| IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE | | |
| Nom de l'élève : | | INE : |
| Prénom(s) de l'élève : | | |
| Né (e) le : | | Sexe : <input type="checkbox"/> G <input type="checkbox"/> F |
| Boursier : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON | | Redoublant : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| Classe suivie 2024/2025 : <input type="checkbox"/> 1CAP2 <input type="checkbox"/> 2PRO <input type="checkbox"/> 1PRO <input type="checkbox"/> 2GT <input type="checkbox"/> 1G/T | | |
| Spécialités : | | |
| Langue vivante 1 : | | Langue vivante 2 : |
| NOM ET PRÉNOM DU REPRESENTANT LEGAL ET/OU DE LA PERSONNE EN CHARGE DE L'ÉLÈVE | | |
| (1) Nom et prénom : | | (2) Nom et prénom : |
| Adresse (Code postal Ville) : | | Adresse (Code postal Ville) : |

Le recrutement spécifique concerne :

- ✓ Les 2^{ndes} : STHR (Hôtellerie, Restauration), S2TMD (Théâtre, Musique, Danse), Création-Culture-Design, Bachibac, section Internationale Britannique, CXC Excellence ;
 - ✓ Les filières professionnelles : Sécurité, Hôtellerie-Restauration, Alimentation, Beauté Bien-être
- Différentes modalités de sélections sont organisées selon les formations : entretiens, tests, épreuves sportives, réalisations de productions, auditions, commissions.

Tous les élèves de 3^{ème} et 2^{nde} intéressés participent à la procédure.

① **Le dossier de candidature** à demander et à retourner complété à l'établissement d'origine selon le calendrier joint.

NOUVEAUTÉ

Le dispositif expérimental « CXC Excellence » : vers une école caribéenne de l'excellence » aux lycées Charles Coeffin et Jardin d'Essai. En plus des critères académiques, le recrutement prendra en compte les critères sociaux et de mixité. 1 à 2 places d'internat pourront être mobilisées le cas échéant.

Le recrutement spécifique ne concerne pas le pôle sportif de haut niveau, dont le recrutement est organisé par la **DRAJES** (Direction Régionale Académique Jeunesse Engagement Sport), à contacter pour plus d'informations, par courriel à ce.drajes@ac-guadeloupe.fr ou par téléphone au **0590 81 33 57** ou au **0590 47 82 41**.

CALENDRIER RECRUTEMENTS SPECIFIQUES -R 2025

| Les recrutements spécifiques se dérouleront selon les dates fixées par les lycées d'accueil | | | |
|---|---|--|---|
| LYCEES | FORMATIONS | DATE DE DEPOT DOSSIERS 2025 (AU PLUS TARD) | DATES ENTRETIENS ET/OU EPREUVES 2025 |
| LPO Coeffin - LGT Jardin d'Essai | CXC Excellence : vers une école caribéenne de l'excellence | NOUVEAUTÉ | Mercredi 19 mars 2025 Du Lundi 24 au Vendredi 28 mars 2025 |
| LGT Gerville REACHE | - 2 ^{nde} GT : Bachibac, - 2 ^{nde} GT : Sect. Internationale Britannique | | Jeudi 13 mars 2025 Du Lundi 17 au Vendredi 21 mars 2025 |
| LPO Nord-Grande-Terre | - 1CAP2 Métiers de la Coiffure - 2 ^{nde} Pro Métiers de la Beauté et du Bien-Etre - 1CAP2 Esthétique/Cosmétique/Parfumerie | NOUVEAUTÉ | Jeudi 13 mars 2025 Du Lundi 24 au Vendredi 28 mars 2025 |
| LPO Raoul Georges Nicolo | - 2 ^{nde} GT Création Culture Design | Jeudi 27 Février 2025 (Recrutement délocalisé) | Le Mardi 11 mars 2025 - LGT F Fleret : CLG Nord G-Terre LPO - LPO Charles Coeffin : CLG Sud G-Terre |
| | | Jeudi 27 Février 2025 | Le Jeudi 20 mars 2025 - LDM R G Nicolo : CLG Sud B-Terre |
| LPO Carnot | - 2 ^{nde} S2TMD | | Lundi 10 mars 2025 Du Mardi 18 au Vendredi 28 mars 2025 |
| LP Gerty ARCHIMEDE | - 2 ^{nde} Pro Métiers de la sécurité - 1CAP2 Agent de sécurité | | Mardi 18 Février 2025 - Entretiens : Du Mardi 11 et Merc. 12 mars 2025 - Epreuves de sport : Mercredi 19 mars 2025 |
| LP Bertène JUMINER | - 2 ^{nde} Pro Métiers de la sécurité | | Entretiens : Du Lundi 10 février 2025 Au Mardi 18 Février 2025 |

| | | | |
|--|--|--|--|
| <p>LPO L.M.H.T.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - 2^{nde} STHR - 2^{nde} Pro Métiers de l'Hôtellerie - Restauration - 2^{nde} Pro Métiers de l'alimentation - 1CAP2 Cuisine (*) - 1CAP2 CSHCR (commercial. & serv. en Hôtel-Café-Restaurant) | <p>Jeudi 13 mars 2025</p> | <p>Du Vendredi 21 mars 2025</p> <p>Au</p> <p>Lundi 31 mars 2025</p> <p>(2^{nde} en Réorientation)</p> |
| <p>LPO Daniella JEFFRY (St martin)</p> | <ul style="list-style-type: none"> - 1CAP2 Cuisine - 1CAP2 CSHCR (commercial. & serv. en Hôtel-Café-Restaurant) - 2^{nde} Pro Métiers de l'Hôtellerie – Restauration | <p>Vendredi 14 mars 2025</p> | <p>Jeudi 20, Vendredi 21 et Lundi 24 mars 2025</p> |
| <p>LPO Hyacinthe BASTARAUD</p> | <ul style="list-style-type: none"> - 1CAP2 CSHCR, 1CAP2 Cuisine - 2^{nde} Pro Métiers de l'Hôtellerie - Restauration | <p style="text-align: center;">Pas de recrutement spécifique</p> <p style="text-align: center;">(*) NB : Les candidats restés sur liste d'admis au LMHT, mais sans place disponible, se verront proposer le LPO H. BASTARAUD avec internat</p> | |



ORIENTATION AFFECTATION

→→ **Comment formuler les VŒUX?**

Pour **la voie générale**, le choix porte sur **les enseignements de spécialité**

Pour **la voie technologique**, sur **une série**

Les ETAPES DU DIALOGUE: au **2eme TRIMESTRE**

1. Se connecter au PORTAIL SCOLARITE SERVICE (educonnect. éducation.gouv.fr): Intentions d'Orientation
AVANT LE 13 MARS 2025
2. Le Conseil de classe examine et émet un AVIS PROVISOIRE & des RECOMMANDATIONS sur choix possibles
3. La famille se reconnecte, pour prendre connaissance et VALIDER sa prise de connaissance de l'avis du CC

au **3eme TRIMESTRE**

1. La famille se reconnecte et formule des VŒUX DEFINITIFS, qu'elle classe par ORDRE DE PREFERENCE

CECI AVANT LE 15 MAI 2025

Si c'est la **Voie Générale** vous précisez les 3 ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉS choisis

Si c'est la **Voie technologique** vous précisez les SERIES souhaitées

Vous pouvez également demander une demande d'accès à la VOIE PROFESSIONNELLE

1. Le CC étudie vos choix et peut formuler des propositions autres que celles demandées avec des recommandations de spé ou séries (VT)
2. Il faut OBLIGATOIREMENT se reconnecter pour répondre aux propositions faites par le Conseil de Classe.

S'il y a accord, la proposition devient DECISION D'ORIENTATION/ **Si désaccord** , le dialogue continu avec le Chef d'établissement.

Le redoublement peut être décidé par le chef d'établissement sur proposition du conseil de classe.

Le maintien en 2^{de} GT, palier d'orientation, peut être demandé également par l'élève et sa famille.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SERVICE EN LIGNE ORIENTATION

Comment demander sa voie d'orientation après
la 2^{de} ?

Dialogue avec le conseil de classe

**Se connecter au service en
ligne Orientation**

**Compatible avec tous types de
supports, tablettes, smartphones,
ordinateurs**

**Accès avec l'adresse unique
teleservices.education.gouv.fr**

Le compte ÉduConnect peut donner accès :

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc ;
- à l'espace numérique de travail (ENT) ;
- au livret scolaire.

Je sélectionne mon profil



Responsable d'élève



Élève

Le compte ÉduConnect peut donner accès :

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc ;
- à l'espace numérique de travail (ENT) ;
- au livret scolaire.

Responsable d'élève

Je me connecte avec mon compte ÉduConnect

Identifiant Identifiant oublié ? →

Mot de passe Mot de passe oublié ? →

Se connecter

[Je n'ai pas de compte →](#)

ou

Je me connecte avec FranceConnect

 S'identifier avec FranceConnect

[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#) 

FranceConnect vous permet d'accéder à de nombreux services de l'État en utilisant un compte dont vous disposez déjà. Utilisez-le pour EduConnect !

Le compte du représentant légal permet de formuler les choix et de prendre connaissance de l'avis du conseil de classe.

Le compte de l'élève permet de lire ce que le représentant légal a complété.

Se connecter avec mon compte ÉduConnect, l'identifiant et le mot de passe transmis par le chef d'établissement.

La démarche pour choisir son orientation est présentée avec des conseils pour s'informer et préparer son projet d'orientation.

Mes services

- [Actualités](#)
- [Orientation](#)
- [Fiche de renseignements](#)
- [Mes documents](#)
- [Païement des factures](#)
- [Livret scolaire du CP à la 3e](#)

[Liens utiles](#)

Choix d'orientation

Deuxième trimestre

| | | | |
|---|--|--|--|
| <p style="text-align: center; font-weight: bold; margin: 0;">Phase provisoire</p> <p style="text-align: center; margin: 0;">Choix d'orientation Courant 2^e trimestre</p> | <p style="text-align: center; font-weight: bold; margin: 0;">Phase provisoire</p> <p style="text-align: center; margin: 0;">Avis provisoires Après le conseil de classe du 2^e trimestre</p> | <p style="text-align: center; font-weight: bold; margin: 0;">Phase définitive</p> <p style="text-align: center; margin: 0;">Choix définitifs Courant 3^e trimestre</p> | <p style="text-align: center; font-weight: bold; margin: 0;">Phase définitive</p> <p style="text-align: center; margin: 0;">Propositions Après le conseil de classe du 3^e trimestre</p> |
|---|--|--|--|

Vous choisissez une ou plusieurs voies d'orientation parmi les possibilités suivantes :

- 1^{re} générale ;
- 1^{re} technologique ;
- 1^{re} préparant au brevet de technicien « métiers de la musique ».

Si vous choisissez la voie générale, vous ferez connaître au conseil de classe les quatre enseignements de spécialité envisagés et éventuellement un cinquième si celui-ci n'est pas proposé dans l'établissement fréquenté.

Dans des situations particulières, les passerelles vers la voie professionnelle sont possibles. Pour préparer ce parcours, prenez rendez-vous avec le professeur principal et le psychologue de l'éducation nationale. Le conseil de classe du deuxième trimestre indiquera, pour chaque voie d'orientation demandée, son avis (favorable, réservé ou défavorable). Dans le cas de la demande d'accès à la voie professionnelle, il indiquera oui ou non.

Vous pourrez consulter l'avis du conseil de classe et en accuser réception. Les choix d'orientation et les avis provisoires du conseil de classe sont indicatifs et sont le début d'un dialogue qui prépare le choix définitif de fin d'année. Pour préparer son projet d'orientation votre enfant peut s'informer :

- au CDI et au CIO ;
- sur le site de l'[Onisep](#).

Choisir son orientation

Une question, besoin d'aide ?

[Assistance](#)

Mes services



Actualités

Orientation

Fiche de renseignements

Mes documents

Paiement des factures

Livret scolaire du CP à la 3e

Liens utiles

Choix d'orientation

Deuxième trimestre



Vous devez valider vos choix d'orientation afin qu'ils soient pris en compte.

Vous pouvez saisir jusqu'à 11 choix.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

+ Ajouter un choix

Retour aux informations

Valider les choix

Cette procédure de dialogue ne concerne pas la demande de redoublement, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.

Une question, besoin d'aide ?

Assistance  

Choix d'orientation Fermer ×

→ **Rang 1**

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veillez sélectionner une voie d'orientation ou un autre parcours : (*)

- 1^{re} générale
- 1^{re} technologique
- 1^{re} préparant au brevet de technicien « métiers de la musique » ⓘ
- Autre parcours : un accès à la voie professionnelle

Annuler Valider

La sélection d'une voie se fait dans l'ordre de préférence, il est possible de modifier les choix jusqu'à la fermeture du service en ligne Orientation à la date indiquée par le chef d'établissement.

Valider les demandes d'orientation

Les choix validés sont envoyés automatiquement à l'établissement pour le conseil de classe.

Mes services Jean Arthur Hubert R

- Actualités
- Orientation**
- Fiche de renseignements
- Mes documents
- Paiement des factures
- Livret scolaire du CP à la 3e

[Liens utiles](#)

Choix d'orientation

Deuxième trimestre

Vous devez valider vos choix d'orientation afin qu'ils soient pris en compte.

Vous pouvez saisir jusqu'à 11 choix.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

RANG 1

↑

↓

1^{er} technologique : 1^{er} STI2D

RANG 2

↑

↓

1^{er} générale

Enseignements de spécialité choisis :

- Mathématiques ;
- Sciences économiques et sociales ;
- Physique-chimie ;
- Sciences de la vie et de la Terre ;
- Education physique, pratiques et culture sportives (hors établissement) .

[+ Ajouter un choix](#)

[Annuler](#) [Valider les choix](#)

Cette procédure de dialogue ne concerne pas la demande de redoublement, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.

Une question, besoin d'aide ? [Assistance](#)

Un courriel avec le récapitulatif des choix validés est transmis à chaque représentant légal.

Les choix peuvent être modifiés jusqu'à la fermeture du service.

Mes services

- Actualités
- Orientation**
- Fiche de renseignements
- Mes documents
- Paiement des factures
- Livret scolaire du CP à la 3e

Liens utiles

Choix d'orientation

Deuxième trimestre

Vos choix ont bien été validés

Vous pouvez les modifier jusqu'à la fermeture du service en ligne. Un courriel de confirmation va être envoyé aux représentants légaux si une adresse électronique valide est indiquée dans leur fiche de renseignements.

“ Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

RANG 1

1^{re} technologique : 1^{re} STAV

[Retour aux informations](#) [Modifier les choix](#)

Cette procédure de dialogue ne concerne pas la demande de redoublement, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.

Je donne mon avis

SERVICES PUBLICS

Une question, besoin d'aide ?

Assistance

Voir l'avis du conseil de classe

Mes services

- Actualités
- Orientation
- Fiche de renseignements
- Mes documents
- Paiement des factures
- Livret scolaire du CP à la 3e

Avis provisoires d'orientation

Deuxième trimestre

| Phase provisoire | Phase provisoire | Phase définitive | Phase définitive |
|---|--|--|--|
| Choix d'orientation Courant 2 ^e trimestre | Avis provisoires Après le conseil de classe du 2 ^e trimestre | Choix définitifs Courant 3 ^e trimestre | Propositions Après le conseil de classe du 3 ^e trimestre |

Après avoir pris connaissance de l'avis du conseil de classe vous accusez réception des avis provisoires. Pour préparer votre choix définitif vous pouvez prendre rendez-vous avec le professeur principal et le psychologue de l'éducation nationale.

La participation aux journées portes ouvertes des établissements et aux salons d'orientation permet de poursuivre la réflexion et de s'informer sur les enseignements de spécialité pour la voie générale, les séries de bac pour la voie technologique et les formations de l'enseignement supérieur et leurs débouchés.

[Voir l'avis du conseil de classe](#)

Une question, besoin d'aide ?

Assistance

Indiquez au conseil de classe que vous avez bien pris connaissance de son avis et recommandation.

Si vous souhaitez discuter de cet avis provisoire, prenez contact avec le professeur principal.

Retour des représentants légaux sur l'orientation

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe. (*)
Si je souhaite discuter de cet avis provisoire, je prends contact avec le professeur principal ou le chef d'établissement.

[Retour aux informations](#) [Valider](#)

L'un ou l'autre des représentants légaux peut voir l'avis du conseil de classe.

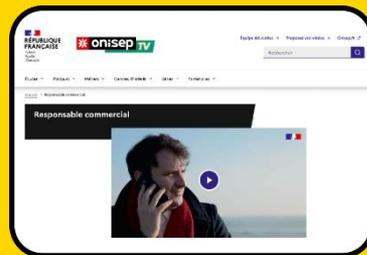
→ Le site www.onisep.fr



→ Un service personnalisé
www.monorientationenligne.fr



→ Des vidéos onisep.tv



DES PUBLICATIONS
POUR BIEN CHOISIR
SON ORIENTATION !





MERCI
de votre attention
et à bientôt sur www.oniseP.fr !